

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Association loi 1901
N° Préfectoral: W112001025
N° Siret: 52457090000018
N° URSSAF: 917000001211621406



Cotisation annuelle (pour modes et facilités de paiement: voir avec un responsable)

Adultes/'Juniors' (lycéens considérés 'juniors') : début mi septembre, rythme scolaire, pas de cours pendant les vacances, fin mi juin

200 € :Kick Boxing / K-1 (lundi/jeudi 18h30 à 19h30)

'Enfants' (écoliers/collégiens) : début mi septembre, rythme scolaire, pas de cours pendant les vacances, fin mi juin

150 € :Kick Boxing / K-1 (écoliers mercredi 14h à 14h55, collégiens mercredi 15h à 16h)

Planning consultable/téléchargeable en cliquant ici ►



(dans tous les cas licence fédérale Kick Boxing/K-1 payée et établie à part)

<input type="text"/> NOM (en majuscules)	<input type="text"/> Prénom	<input type="text"/> Date de naissance
<input type="text"/> Taille	<input type="text"/> Poids	
<input type="text"/> Adresse	<input type="text"/> Code postal	<input type="text"/> Ville
<input type="text"/> Téléphone(s) mobile(s)	<input type="text"/> Mail(s) - Pensez à vous inscrire comme membre du site web	

▼ Cochez les cases correspondantes ▼

NOM Prénom

Inscription pour :

Adultes/juniors : Kick Boxing/K-1 (200 €)

'Enfants' ; Kick Boxing/K-1 (150 €)

Autorisation parentale (pour inscrire votre enfant mineur) :

J'autorise mon enfant à pratiquer les activités du Fight Club Occitan

Je m'engage à fournir un certificat médical (aptitude à la pratique des Arts martiaux et sports de combat avec contact)

et en attendant je remplis la décharge médicale (page 2)

J'adhère pleinement au règlement intérieur du Fight Club Occitan (pages 3 à 7)

Fait à :

le:

Par :

Signature :

NOM Prénom du représentant légal pour les mineurs

DÉCHARGE PROVISOIRE

AVANT FOURNITURE DE CERTIFICAT MÉDICAL

(aptitude à la pratique des Arts martiaux et sports de combat avec contact)

**Si cette décharge est pour votre enfant pensez à remplir ses informations !*



NOM Prénom (d'un représentant légal pour les mineurs)
Moi :

Date de naissance Ville
Né(e) le : à :

▼ Cochez les cases ▼

Déclare que mon état de santé (ou l'état de santé de mon enfant*) ne présente pas de contre indications à la pratique des Arts martiaux et sports de combat avec contact

Dégage le Fight Club Occitan de toute responsabilité au cas ou il m'arriverait (ou arriverait à mon enfant) un accident

Prend note que cette décharge a une validité limitée et que je devrai fournir un certificat médical rapidement

Comprend que l'accès aux entraînements me sera refusé (ou refusé à mon enfant) si je ne respecte pas cette condition

▼ Remplir si cette décharge est pour votre enfant ▼

NOM Prénom de l'enfant
Pour mon enfant :

Âge Classe
 ans, en classe de :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'association se dégage de toute responsabilité au cas où un adhérent ne limiterait pas au cadre légal l'application des techniques enseignées.



L'adhésion au club implique la complète acceptation du présent règlement.
Ce dernier est susceptible d'être soumis à modifications. Les adhérents en seront alors avisés et la version modifiée sera affichée dans la salle d'entraînement, ainsi que consultable et téléchargeable par internet.

CONDITIONS D'ACCEPTATION :

Le club est ouvert à toute personne saine de corps et d'esprit.
Cependant, l'instructeur se réserve le droit d'accepter ou refuser toute demande d'inscription.

Les mineurs devront obligatoirement fournir une autorisation parentale signée et amenée par au moins un des parents.

Les personnes sous tutelle, curatelle etc. devront fournir une autorisation de l'autorité compétente.

PÉRIODE D'ESSAI :

Afin de permettre à chacun d'essayer avant adhésion, 1 séance de chaque activité est offerte.

Ne seront toutefois acceptés à cette séance que les personnes qui présenteront :

- L'original d'une pièce d'identité en cours de validité (+ autorisation parentale pour les mineurs).
- Un certificat médical (une décharge ponctuelle pourra être signée en remplacement).
- Une tenue propre et adaptée à la pratique.

LA COTISATION :

Plusieurs modalités de paiement sont prévues (conditions à voir avec les responsables).

La période d'engagement est de une saison (prorata pour adhésion en cours de saison).
Pour les demandes particulières, chaque cas sera traité individuellement par le bureau.

Aucun remboursement, quel que soit le motif, ne sera concédé.

LA LICENCE :

Tout adhérent devra se licencier pour la saison en cours à au moins une des fédérations auxquelles le club est affilié, et ce quelle que soit la date d'inscription.

La licence n'est pas comprise dans la cotisation, elle fait l'objet d'un paiement séparé.

ASSURANCE :

Le club est assuré mais vous conseille de souscrire une assurance complémentaire, surtout pour les artisans, professions libérales etc. (voir modalités avec votre assureur).

(la licence ne suffit pas).

CERTIFICAT MÉDICAL :

Il devra être récent, et sera valable pour la saison en cours.

Sera mentionné dessus *l'aptitude à pratiquer les Arts martiaux et sports de combat avec contact* (certificats et examens médicaux spéciaux à prévoir en plus pour les compétiteurs).

Toute dégradation, en cours de saison, de l'état de santé de l'adhérent devra être signalée. Un nouveau certificat médical devra alors être établi avant la reprise des entraînements.

RESPECT DES PERSONNES, DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX :

Le salut est obligatoire en entrant et en sortant de la salle, en montant et en descendant du tapis, ainsi qu'à l'instructeur et aux autres membres (par ordre décroissant de grade et d'ancienneté) en arrivant et en partant.

Tout geste, attitude, ou mot grossier est strictement prohibé. Aucun manque de respect ne sera toléré. Tout membre irrespectueux ou violent se verra sanctionné.

Les dégradations volontaires seront sévèrement punies, et il sera demandé de faire réparer ou rembourser le matériel endommagé.

ENTRETIEN DE LA SALLE ET DU MATÉRIEL :

La salle et le matériel seront rangés et nettoyés à la fin de chaque entraînement.

Les membres sont responsables du nettoyage de la salle, par ordre croissant de grade et d'ancienneté.

Le matériel appartenant au club et mis à la disposition des adhérents devra être nettoyé et entretenu par les personnes qui s'en sont servi et/ou par toute personne que l'instructeur désignera.

HYGIÈNE :

L'adhérent prendra soin de se présenter aux entraînements propre et avec les ongles courts. Les cheveux longs seront attachés.

La tenue et les protections devront être en bon état, propres et non odorantes.

Les bandes ou les sous gants sont obligatoires en cas d'utilisation de gants appartenant au club.

ABSENCES & RETARDS :

Par respect pour l'encadrement et les autres adhérents il n'est pas souhaitable d'arriver en retard.

Il sera demandé, le cas échéant, de discrètement rentrer dans la salle, et présenter ses excuses à l'instructeur.

Tout retard non justifié de plus de 15 mn entraînera l'impossibilité de participer ou d'assister à l'entraînement.

En cas d'absence de l'instructeur, l'entraînement sera dirigé par le(s) plus gradé(s) et compétent(s) présent(s), ou par toute(s) personne(s) choisie(s) par l'instructeur pour le remplacer.

DÉROULEMENT DES COURS :

Interdiction de quitter la salle sans demander l'autorisation de l'instructeur (sauf urgence).
Les visiteurs et accompagnants ne sont pas autorisés à assister au cours sans accord préalable.

TENUE ET PROTECTIONS :

Les chaussures sont interdites sur les tapis (*chaussures de Lutte autorisées en cas de blessure nécessitant leur port*).

Le port de tout bijou est interdit, les piercings devront être retirés ou protégés.

Aucun symbole religieux ou politique n'est autorisé, sur quelque support que ce soit.

L'adhérent devra se présenter aux entraînements avec une tenue et des protections anatomiques adaptées.

Tenue :

- Short spécifique ou pantalon de kimono
+ haut adapté respectant le code couleur du club et du grade.
Pas de torse nu.

Code couleur du club : Noir, blanc, rouge, gris.

Protections : La participation aux activités en nécessitant sera refusée à l'adhérent en cas de non port des protections adaptées.

- Protèges tibias / pieds
- Genouillères / coudières
- Coquille
- Gants
- Casque, protège dents

L'adhérent doit donc au plus vite se procurer les siennes.

GRADES ET PASSAGES DE GRADES :

Durant sa 1ere année d'inscription au club, l'adhérent est considéré comme débutant quel que soit son niveau ou passé sportif.

Il portera alors un t shirt blanc, avant de pouvoir porter un gris, puis finalement un noir.

Seul l'instructeur décide des dates des passages de grades, des adhérents habilités à s'y présenter, et qui a obtenu son grade.

SANCTIONS :

Les sanctions :

- Avertissement.
- Exclusion temporaire.
- Exclusion définitive.

La sanction appliquée dépend de la gravité et/ou du caractère répétitif de la faute.

Un même adhérent ne peut recevoir plus de 2 sanctions du même type.

- 2 avertissements = 1 exclusion temporaire.
- 2 exclusions temporaires = exclusion définitive.

Cette sanction ne peut en aucun cas donner lieu à un report de période ou à un remboursement de tout ou partie de la cotisation.

A noter qu'un mauvais comportement à l'extérieur du club peut entraîner une sanction.

DROIT À L'IMAGE :

En devenant membre, l'adhérent autorise le club à utiliser sans contrepartie son image, y compris à des fins commerciales.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ :

Les membres de l'association sont tenus à une obligation de discrétion.

Toute participation à une interview, émission etc devra être communiquée et éventuellement validée par les personnes compétentes.